

→ que Poulet
PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

METZ, le



Référence à rappeler
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
1er Bureau

57034 METZ CEDEX

AB.

ARRETE No 92/DR 1 - 46
en date du 23 MARS 1992

portant annulation d'une autorisation
d'établir et d'exploiter un dépôt
de détonateurs de 2ème catégorie
à ORNY (Moselle)

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la loi n° 70-575 du 3 juillet 1970 portant réforme du régime des poudres et substances explosives ;
- VU le décret n° 90-153 du 16 février 1990 portant diverses dispositions relatives au régime des produits explosifs, notamment les articles 11 à 13, 21 et 24 à 26 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 7 juin 1982 autorisant la Société NOBEL EXPLOSIFS France dont le siège social se trouve à COURBEVOIE (Hauts-de-Seine) Tour Aurore - 18, Place des Reflets à établir et à exploiter, sur le territoire de la commune de ORNY (Moselle) lieu-dit " Bois de l'Hôpital ", un dépôt permanent de détonateurs de 2ème catégorie ;
- VU le rapport de M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Lorraine ;
- SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 7 juin 1982, susvisé, autorisant la Société NOBEL EXPLOSIFS France à établir et à exploiter, sur le territoire de la commune de ORNY (Moselle) lieu-dit " Bois de l'Hôpital ", un dépôt permanent de détonateurs de 2ème catégorie est annulé.

.../...

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- MM_ - Le Sous-Préfet de Metz-Campagne
- Le Maire de la Commune de ORNY
- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Lorraine
- Le Général, Commandant la Circonscription Militaire de Défense à Metz
- Le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle
- Le Directeur Départemental des Services Fiscaux
- Le Directeur Interrégional des Douanes
- Le Président Directeur Général de la Société NOBEL EXPLOSIFS France.

Metz, le 23 MARS 1992

Pour ampliation
Le Chef de Bureau



Guy NOEL



LE PREFET,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général.

Signé : Régis GUYOT